



DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024 - 30

Séance du mardi 7 mai 2024 à 19 h 30

Date de convocation du conseil : jeudi 2 mai 2024

Nombre de membres du conseil en exercice : 14

Nombre de membres présents : 11

Nombre de votants : 14

Président de séance : M. Pascal LEBRUN

Secrétaire élu : Fabien DUPIN

Membres présents : Mesdames & Messieurs, Marina AFLALO, Frédérique BURTIN, Alain DRIOT, Franck DUMOULIN, Fabien DUPIN, Norddine GUEDAMI, Véronique JON, Pascal LEBRUN, Audrey MAIALE, Véronique MARTINEZ, Franck SUBERT.

Membres absents ayant donné procuration : Stéphanie GUERIN à Pascal LEBRUN Nicolas HIRSCH à Alain DRIOT, Marie PAILLONCY à Fabien DUPIN

OBJET : subvention à l'association du Souvenirs Français pour l'année 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Budget Primitif adopté le 9 avril 2024

Considérant l'avis de la commission finance sur l'attribution de subvention aux associations

Compte-tenu des observations ;

Le Conseil Municipal,

- 1) DECIDE** le versement d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2024 d'un montant de 100 euros à l'association du Souvenirs Français
- 2) CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération

Après en avoir délibéré par :

Fait et délibéré à Alix le : 7 mai 2024

Certifie exécutoire par :

- Transmission en préfecture du Rhône le :
- Mis en ligne sur le site de la Commune d'Alix le :

La secrétaire de séance,

Fabien DUPIN



Le Maire,

Pascal LEBRUN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai